

CCMM

Conseil d'administration du 9 février 2002

Excusés et ayant donné pouvoir MMES Franchi, Clauss, Naliato, Risch
M. Bos

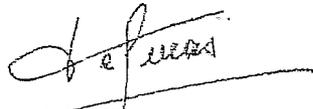
Présents:MMES Bartholomeus, Janvier, MM Delmas, Klein, Manger,
Dahan, Vaireaux, Bouyssou, Pignier, Morel, Lichtle, Picotin, Pachoud,
Raffi.

M.Baudry ayant présenté sa démission de son poste de secrétaire
général lors de l'ouverture de l'Assemblée générale, le Président
réunit le Conseil d'administration à l'issue de celle-ci pour procéder à
la cooptation d'un nouveau membre conformément à l'article 5 des
statuts.

A l'unanimité, M.François Limoges, qui fut administrateur et délégué
en Seine-et-Marne, est coopté et rejoint le Conseil d'administration.
Après avoir présenté son parcours associatif, il se porte candidat au
poste de secrétaire général . Il est élu à l'unanimité.

MME Bartholomeus est élue représentante du CCMM à la FECRIS.

Le Président


J.DELMAS

Le Secrétaire général adjoint


G.KLEIN

présents MMES BARTHOLOMEUS NALIATO JANVIER RISCH MM DELMAS
DAHAN BAUDRY KLEIN RAFFI PICOTIN CHANOIR VAIREAUX BOUYSSOU
PACHOUD PIGNIER MOREL LICHTLE MANGER
EXCUSES ET AYANT DONNE POUVOIR MMES CLAUSS FRANCHI M BOS

MME NALIATO , ayant quitté la séance a laissé son pouvoir ainsi que M.Lichtle qui n'a pu arriver dès le début des débats.

Florence MILLARD est nommée déléguée pour l'Allier. Le protocole d'accord avec INFOS SECTES AQUITAINE est ratifié. A M.PIGNIER qui s'inquiète de la dérive possible de la multiplication de tels protocole en une structure fédérale du CCMM, il est répondu qu'il s'agit plus d'un engagement moral et qu'un CA traitera de cette question; en attendant, rien n'est irrémédiable. Sur 20 suffrages exprimés, 18 sont favorables à ce protocole qui est donc adopté.

Le Président DELMAS relate ensuite les péripéties qui ont paralysé le CCMM et la démarche de deux salariées qui tentaient de déclencher systématiquement un processus d'élimination de toutes les équipes qui entendaient assumer leurs responsabilités: la transformation d'un PV de réunion de bureau, les menaces verbales d'éviction du président le 1er décembre, devant témoins, et la saisine des Prud'hommes à l'occasion d'un retard dans le versement des salaires. Le tribunal a décidé le report de l'audience parce qu'une autre demande, jusque là inconnue, aurait été formulée.

A partir de l'exposé de cette situation, plusieurs positions sont exprimées:

M. PIGNIER souhaiterait, dès le CA , que les intéressées soient entendues.

J-M. BAUDRY confirme qu'il se désolidarise du Président dans la seule mesure où l'employeur n'a même pas été représenté à l'audience ce qui traduit selon lui un manque de considération vis à vis des salariées.

Il rappelle les difficultés relationnelles qu'il a rencontrées dans ses fonctions de secrétaire général,

B.RAFFI rétorque que dès lors qu'un courrier a été adressé au Juge, ce qui a été fait, il y a représentation.

J.DELMAS se demande comment, alors que le compte n'était pas vide au début décembre, il y a eu impossibilité de payer les salaires, ce qui a justifié sa demande de production de tous les talons des chèques émis.

Il se dit épuisé par des personnes qui ont manié à son encontre les procédés totalitaires des sectes: lettres, recommandés, fax incessants. Il réaffirme son attachement à une association indépendante des pouvoirs publics.

B.PICOTIN estime que le paiement des salaires aurait dû entraîner la radiation du rôle par les demandeurs eux-mêmes et s'étonne qu'une affaire puisse être traitée devant les référés pour une association militante. Se disant bouleversé par la saisine, il souhaite qu'on s'en tienne aux seuls faits. Il précise qu'il est en désaccord avec M.BAUDRY: ce n'était pas le moment de se désolidariser, mais au contraire de faire corps.

Monique BARTOLOMEUS s'étonne d'autant plus de cette saisine de la juridiction prud'homale que, face à un simple retard de paiement, il existait une autre solution plus solidaire, la possibilité aux administrateurs qui le pouvaient de consentir une avance aux salariées lésées, le temps que les rémunérations soient versées.

G. KLEIN estime que la Directrice administrative a poursuivi des objectifs distincts de ceux du CA comme en témoignent par exemple ses menaces verbales d'éviction d'un président à peine élu par le Conseil. Soulignant ses carences face aux demandes des délégués, il sollicite un vote sur le seul principe de son départ, quelle qu'en soit la forme juridique.

Le vote, secret, donne le résultat suivant: favorables au départ de la directrice administrative:17 voix; contre:3; abstention:1.

L'expert-comptable, M.ZIDANI se félicite du travail effectué naguère en bonne entente avec M.Vinay et Mlle Nedelec. Il note la crise de trésorerie ponctuelle et passagère. M.GIULIOTTI, Commissaire aux comptes, expose que le dépôt de bilan n'est à envisager que si on ne fait rien. Il faut une trésorerie de 400000 FRF pour le 1^{er} trimestre.

J. CHANOIR expose ensuite les comptes de l'exercice écoulé.

Comptes CCMM 2001

1) L'exploitation

a) Les produits

Pour comparer les produits et ce qui est comparable d'un exercice à l'autre on va analyser les subventions, produits reçus pour le fonctionnement et les activités.

Commentaires:

Compte-tenu de cette hypothèse de palier dans le développement des subventions du CCMM nous avons fait un budget prévisionnel pour 2001, prudent, au regard du réalisé de 2000.

Ainsi si le réalisé de 2000 était de 1.240.192, nous avons un BP à 1.402.000 soit 160.000 de plus (essentiellement éducation nationale et DOM-TOM).

Le réalisé de 2001 montre que nous avons raison d'être prudents, nous avons réalisé le prévisionnel sauf pour les DOM-TOM (subvention de 50.000 francs en 2000, 0 en 2001).

Globalement, nous sommes au même niveau que 2000: 1.240.192 pour 2000, 1.295.989,39 pour 2001.

Notons une baisse sur les cotisations et prestations de 40.000 francs.

Les libéralités sont à la hausse: 400.000 en 2000, 580.000 en 2001 mais cette ligne mérite des commentaires plus précis.

Ce qui signifie que hors l'exceptionnel nous avons prévu 1.877.000 pour 2001 (réalisé 2000 1.884.076) le réalisé est de 2.031.226,58.

b) Les charges

Essayons de comparer ce qui est comparable entre 2000 et 2001.

Pour rappel, le réalisé 2000 est de 1.933.701, prévisionnel 2001 1.877.000, ce qui signifie une volonté prévisionnelle de contenir les charges voir de les réduire.

Le réalisé:

Compte 60 RAS 62.017 en 2000 - 57.465,94 en 2001.

Compte 61 RAS 199.753 en 2000 - 208.914,97 en 2001.

Compte 62 (hors honoraires du notaire et de l'agence immobilière) 627.344 en 2000 - BP 2001: 560.000, réalisé 2001: 451.750,37 (notons que cela comprend une dépense de 100.000 francs pour les plaquettes et affiches pour lesquelles nous avons eu 130.000 francs de libéralités.

Notaire + agence: 67.185,92 + 203.320

Compte 63 64 (salaires, taxes, charges sociales) réalisé 2000 977.769,59 BP 2001: 1.070.000

réalisé 2001: 1.129.417,21.

Si on fait le total de ces comptes: 1.866.883,6 en 2000 et 1.847.547,5 en 2001.

Si on ajoute 100.000 francs de manque de subventions DOM-TOM et 84.636,58 de frais de Madame LEGRAND, on a une première approche du résultat de 2001.

Les libéralités (4.000.000 - 500.000 - 130.000)

Une partie est affectée au fonctionnement courant et aux projets: les 130.000 francs pour la plaquette.

Une partie est affectée aux charges d'exploitation: 450.000 francs = 4.000.000 + 500.000 (3.400.000 pour l'achat de l'immeuble + 650.000 d'équipements et de travaux).

Soit un total de 580.000 de libéralités pour 2001 mais couvrant des charges particulières: notaire et agence soit 270.000.

On peut constater une augmentation de 180.000 francs de libéralités en 2001 par rapport à 2000 mais elles couvrent des charges affectées, ce qui signifie que seul 210.000 francs en 2001 ont participé à la couverture des charges générales de fonctionnement pour 400.000 en 2000.

Le bilan 2001 et la santé globale du CCMM

L'actif immobilisé passe de 172.208 à 4.044.763,25

L'actif circulant se dégrade et a des effets sur le trésorerie: 457.841,59 de créances en 2000 pour 830.804,47 au 31/12/2001 soit 30% des produits.

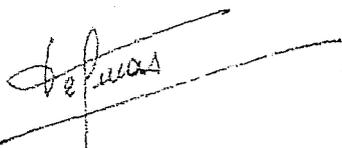
Pendant ce même temps les disponibilités passent de 183.800 en 2000 à 22.000 au 31/12/2001.

Le passif: une fragilisation du report à nouveau compte tenu du résultat négatif de 2001 qui était donc de 429.583,37 au 31/12/2000 et qui sera de 180.000 au 31/12/2001.

Une augmentation des capitaux propres avec l'achat de l'immeuble.

Les dettes: stabilité sur les dettes fiscales, augmentation des dettes fournisseurs: 336.795 au 31/12/2001 pour 38.464,48 au 31/12/2000.

LE PRESIDENT



J.DELMAS

LE SECRETAIRE DE SEANCE



G.KLEIN

FAITS CARACTÉRISTIQUES

ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DU NOUVEAU SIEGE SOCIAL

Au cours de l'exercice écoulé l'association CCMM a procédé à l'acquisition d'un bien immobilier 15 rue Alexandre Dumas à Paris (11^{ème}) pour y installer son nouveau siège social.

Le coût de cette opération peut se décomposer comme suit :

Bien immobilier :	3 400 000 F (enregistrés en immobilisation)
Travaux :	674 230 F (enregistrés en immobilisation)
Frais de notaire :	67 186 F (enregistrés en charges d'exploitation)
Frais d'agence :	<u>203 320 F</u> (enregistrés en charges d'exploitation)
Total :	4 344 736 F

Au cours du même exercice, les subventions émanant des services du Premier Ministre se sont élevées à 4 630 000 F, à savoir :

- à titre exceptionnel : 4 000 000 F
- au titre de l'année 2001 : 630 000 F

Ces subventions sont comptabilisées de la manière suivante :

- en subvention d'équipement pour l'immeuble à hauteur de 3 400 000 F
- en subvention d'équipement pour les travaux à hauteur de 674 000 F
- en produits d'exploitation au compte « libéralités » pour 556 000 F

Sur 2001 l'amortissement de l'immeuble se traduit par une charge de 30 506 F, l'amortissement des travaux par une charge de 41 211 F, l'étalement des subventions d'équipement pour l'immeuble et pour les travaux par 30 506 F et 41 211 F en produits exceptionnels.

En conséquence de cette acquisition et de l'abandon des anciens locaux, les agencements des anciens locaux ont été sortis des immobilisations pour une valeur nette comptable de 88 757 F (charge exceptionnelle).

Le solde de la subvention d'équipement se rapportant à ces immobilisations, soit 140 000 F a été viré au compte « subvention d'investissement » en produits exceptionnels.

LIBERALITÉS

Ce compte de produits qui s'élève à 556 000 F correspond aux subventions des services du Premier Ministre s'analysant comme suit :

- subvention de 426 000 F finançant l'exploitation courante, contre 400 000 F l'exercice précédent,
- subvention de 130 000 F destinée à financer l'édition de la plaquette de l'association CCMM an 2001.

ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

Sur décision de justice, un administrateur judiciaire a été désigné pour administrer l'association CCMM de juin à octobre 2001.

Les frais et honoraires de l'administration provisoire qui se sont élevés à 84 636 F ont été enregistrés en charges exceptionnelles.